

Météo-France,
Centre météorologique de Troyes
Aéroport de Troyes en Champagne
10600 Barberey Saint-Sulpice

CALYCE DEVELOPPEMENT
42 rue de Champagne
51240 VITRY LA VILLE

Objet : projet éolien

Barberey , le 22 février 2013

Vos réf : CD-HM-1

Nos réf : DIRN/CDM10/HL

Monsieur,

Vous avez saisi Météo-France concernant des projets éoliens en Haute-Marne, sur les communes d'Osne-le-Val, Nomécourt, Jonchery, Ailianville [ref1]. Pour votre information, la Haute-Marne se trouve à l'écart de toutes les Zones de Concertations concernant des radars météorologiques. Ces parcs se situant à des distances comprises entre 60 et 80 kilomètres du radar d'Avant-les-Ramerupt, distances supérieures à celle fixée par l'arrêté du 26 août 2011 relatif aux installations de production d'électricité utilisant l'énergie éolienne [ref2], l'accord écrit de Météo-France n'est pas requis pour de mener à bien ces projets.

Veuillez agréer Monsieur, l'assurance de toute ma considération

Le chef du centre météorologique de TROYES



Hugues LOISEAU

Références

1. « votre courrier du 15 février 2013 »
2. « Arrêté du 26 août 2011 relatif aux installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent au sein d'une installation soumise à autorisation au titre de la rubrique 2980 de la législation des installations classées pour la protection de l'environnement. » (NOR: DEVP1119348A-MEDDTL/DGPR, août 2011)



Réseau de transport d'électricité

VOS REF. : Email du 05/03/2013

NOS REF. : LE-TEE-CM-JLM-T/TIERS/20/100H modifié 10/10/2013

INTERLOCUTEUR : Brice KAMINSKI

TEL. : 03.25.76.46.55

FAX : 03.25.76.43.92

OBJET : Demande de servitudes

Projets éoliens Champagne-Ardenne et Bourgogne :

-Osne-le-Val (52)

-Champfleury, Plancy-l'Abbaye et Viapres-le-Petit (10)

-Nomécourt, Chatonrupt-Sommermont et Mathons (52)

-Aillianville (52)

-Jonchery et Bologne (52)

-Courgenay (89).

CALYCE DEVELOPPEMENT

42 Rue de Champagne

51 240 Vitry la Ville

A l'attention de Maël SONRIER

Creney Prés Troyes, le

10 OCT. 2013

Madame, Monsieur,

Nous faisons suite à votre consultation concernant les projets visés en objet et au regard des informations transmises, nous sommes en mesure de vous indiquer que RTE :

- **N'est pas impacté** pour concernant les projets Champfleury, Plancy-l'Abbaye et Viapres-le-Petit (10) ; Nomécourt, Chatonrupt-Sommermont et Mathons (52) ; Aillianville (52) ; Jonchery et Bologne (52) ; Courgenay (89).
- **est impacté** par le projet éolien situé sur la commune de Osne-le-Val (52).

L'ouvrage impacté est :

-Lignes 2 x 400 000 volts HOUDREVILLE – MERY-SUR-SEINE 1&2 pylône 185 à 188

Nous joignons en pièce jointe un extrait de carte vous permettant d'identifier la zone concernée et de compléter les préconisations qui vont suivre.

TRANSPORT ÉLECTRICITÉ EST

GET Champagne Morvan
CRENEY 10, route de Luyères - 10150 CRENEY près TROYES
TEL : 03.25.76.43.30 / FAX : 03.25.76.43.72

RTE EDF Transport,
société anonyme à directoire et conseil de surveillance
au capital de 2 132 285 690 euros
R.C.S.Nanterre 444 619 258

www.rte-france.com



05-09-00-
LEXT

L'arrêté interministériel du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire le transport et la distribution d'énergie électrique ne fixe pas expressément une distance minimale spécifique entre les éoliennes et nos ouvrages électriques

Compte tenu de l'importance que revêt une ligne électrique pour le bon fonctionnement et la sécurité du réseau public de transport, **RTE estime qu'il serait hautement souhaitable qu'une distance supérieure à la hauteur des éoliennes pales comprises soit respectée entre ces dernières et le conducteur le plus proche de notre ligne (tenant compte du balancement des conducteurs)** et ce, afin de limiter les conséquences graves d'une chute ou de la projection de matériaux pour la sécurité des personnes et des biens. Nous attirons votre attention sur le fait qu'en cas de chute ou de projection de matériaux causant des dommages à notre réseau ou à des tiers, votre responsabilité serait susceptible d'être engagée.

L'emprise totale d'une ligne (balancement des conducteurs) est différente d'une portée à l'autre pour un même ouvrage, en fonction de la longueur de la portée entre chaque support et du paramètre de réglage de celle-ci. **Concernant cet ouvrage, une largeur de 50 mètres en moyenne par rapport à l'axe de la ligne est à prendre en compte.**

Le tableau ci-dessous correspond aux coordonnées des pylônes et à l'axe des différents ouvrages électriques compris dans la zone d'études. Ces données sont cependant tenues à être vérifiées sur le terrain.

Tension en kV	Nom ligne	N° support	Coordonnées Lambert II étendu		Coordonnées GPS	
			X	Y	Latitude	Longitude
400	HOUDREVILLE-MERY 1 & 2	185	811642,29	2393820,70	48°30'30,29"	5°12'4,03"
400	HOUDREVILLE-MERY 1 & 2	186	812191,31	2393782,87	48°30'28,82"	5°12'30,68"
400	HOUDREVILLE-MERY 1 & 2	187	812735,72	2393746,41	48°30'27,00"	5°12'57,11"
400	HOUDREVILLE-MERY 1 & 2	188	813244,07	2393712,34	48°30'25,29"	5°13'27,79"

Nous vous remercions en conséquence de bien vouloir tenir compte de cette « contrainte technique » dans le cadre de l'instruction du futur permis de construire.

En second lieu, les entrepreneurs à qui seront confiés les travaux devront impérativement respecter l'obligation d'établir une déclaration de projet de travaux ainsi qu'une déclaration d'intention de commencement de travaux conformément aux articles L. 554-1 et suivants et R. 554-1 à 554-38 du Code de l'Environnement au moins un mois avant le commencement des travaux.

Concernant les autres projets cités en objet, nous vous informons que nous ne sommes pas impactés par la présence d'ouvrages électriques haute ou très haute tension.

Cette réponse n'est valable que pour les ouvrages exploités par RTE à l'exclusion de ceux dépendants d'autres gestionnaires de réseaux (ERDF et autres.....)

Nous vous informons que l'interlocuteur désigné au sein de nos services pour cette affaire est M. KAMINSKI Brice, dont les coordonnées sont les suivantes :

RTE GET Champagne Morvan, 10 route de Luyères, BP 29, 10150 CRENEY PRES TROYES
☎ 03.25.76.46.55
brice.kaminski@rte-france.com

Restant à votre entière disposition, nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées


Philippe BURGUN
Responsable Activité Maintenance

PJ : Plan de localisation avec notre ouvrage reporté.

Copie : SEE GREGORY Cyril



**Direction du Patrimoine
Unité de Nuits St Georges
Lieu dit « Les Dames Huguettes »
Route de Chaux
21700 NUITS St GEORGES**

CALYCE DEVELOPPEMENT
42 rue de Champagne
51240 VITRY LA VILLE

Référence : DPAT/GSP/DD/DD/180/13
Objet : Projet éolien en Champagne-Ardenne et Bourgogne

Affaire suivie par Maël SONRIER

Nuits St Georges, le 18 mars 2013

Monsieur,

En réponse à votre courrier du 15 février 2013 relatif au projet éolien, TDF n'a pas de remarques à formuler.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Didier DANEL
Responsable Patrimoine Bourgogne – Franche
Comté



Mael Sonrier <msonrier@gmail.com>

Demande de renseignements

fcaselli@trapil.com <fcaselli@trapil.com>

9 juillet 2013 09:40

À : mael.sonrier@calyce-developpement.fr

Cc : ptanguy@trapil.com

Bonjour,

Nous accusons réception de votre courrier daté du 3 juillet 2013 concernant des projets éoliens en Champagne-Ardenne. Je l'honneur de vous annoncer que ces projets n'impactent en rien notre réseau car situés très loin de celui-ci.

Dans le cas des éoliennes citées dans votre courrier, la distance minimale d'implantation sans contraintes de notre part est de 600 mètres. En deçà nous vous demanderons des études de sols et des études sur les phénomènes vibratoires.

Cordialement,

Fabrice Caselli
Chef de Section Lignes
TRAPIL ODC
CS 30081
71103 Chalon-sur-Saône Cedex
Tel : 03 85 42 13 01
GSM : 06 80 67 53 58
Fax : 03 85 42 13 04

Professionnels ou particuliers, vous prévoyez des travaux ? Attention aux réseaux souterrains et aériens ! Pour construire sans détruire, rendez-vous sur le site www.reseaux-et-canalisation.ineris.fr